

Programme « Dispositif de soutien à la transmission de PME/TPE des métiers d'art, du luxe et du patrimoine »

Communiqué de presse : La CCIP s'engage en faveur de la transmission des entreprises du secteur des métiers d'art, du luxe et du patrimoine	2
Le programme d'actions en faveur de la filière de la création, de la mode et du design.....	3
Passer le relais : un dispositif destiné aux cédants et aux repreneurs.....	5
Présentation du dispositif pour les entreprises	6

Contact presse : Nathalie Clément-Solal ☎ 01 55 65 46 14 - nclementsolal@ccip.fr

Contact dispositif transmission : Branka Berthoumieux ☎ 01 55 65 49 12 - bberthoumieux@ccip.fr

Contact filière création mode design : Jacques Leroux ☎ 01 55 65 33 59 - jleroux@ccip.fr

Le 6 octobre 2011

Communiqué de presse

La CCIP s'engage en faveur de la transmission des entreprises du secteur des métiers d'art, du luxe et du patrimoine

Suite à un appel à projets lancé début 2011 par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie), la Chambre de commerce et d'industrie de Paris met en place à compter d'octobre 2011, et pendant deux ans, un **dispositif** destiné à **maintenir/préserver le savoir-faire des entreprises de Paris et de la petite couronne relevant des métiers d'art, du luxe et du patrimoine.**

Concrètement, ce dispositif se traduit par une **offre d'accompagnement à la transmission auprès de 50 entreprises** exerçant des activités liées aux métiers d'art, du luxe et du patrimoine.

Cet appui est proposé en **deux étapes** :

- la première est consacrée à la sensibilisation, à la **préparation** de la **transmission de l'entreprise** (via un diagnostic) et à sa valorisation (prestation non facturée) ;
- la seconde consiste dans la **recherche ciblée d'un repreneur**, permettant ainsi d'assurer la continuité de l'activité (prestation facturée 600 Euros HT).

Ce dispositif, qui **s'adresse aux entreprises** relevant des **métiers d'art, du patrimoine** et du **luxe d'au moins 3 salariés, répond à l'absence d'outil de transmission spécifique pour un secteur** qui se caractérise par l'étroitesse de ses marchés, la faiblesse de leur rentabilité, et le lien quasi affectif entre le dirigeant et son entreprise. Faute de dispositif spécifique, la menace de voir disparaître des savoir faire est réelle.

Un comité de pilotage regroupant, aux côtés de la CCIP, la DIRECCTE*, la Mairie de Paris, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, l'Institut Supérieur des Métiers et l'Institut National des Métiers d'Art va être mis en place.

«Avec ce nouveau dispositif, la CCIP confirme son engagement en faveur de la filière création mode design » souligne Nelly Rodi, Vice présidente de la CCIP Délégation de Paris et en charge de la filière.

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi*

Contact presse : Nathalie Clément-Solal ☎ 01 55 65 46 14 /
nclementsolal@ccip.fr

Contact dispositif transmission : Branka Berthoumieux ☎ 01 55 65 49 12 /
bberthoumieux@ccip.fr

Contact filière création mode design : Jacques Leroux ☎ 01 55 65 33 59 /
jleroux@ccip.fr

Le programme d'actions en faveur de la filière de la création, de la mode et du design

Pourquoi une filière portée par la CCIP ?

Les activités liées à la création, à la mode et au design occupent une place très importante en région Ile-de-France et particulièrement à Paris. Ce poids dans l'activité économique ne se mesure pas seulement à l'aune des emplois générés par cette filière, mais aussi par l'effet de levier qu'elle exerce sur l'ensemble du tissu économique francilien et dans l'attractivité de la région capitale.

Compte tenu de ces enjeux, la CCIP a donc décidé en 2008 d'en faire une filière prioritaire et de nommer un délégué, Jacques Leroux, chargé de mobiliser et de coordonner les ressources de la CCIP, et d'être le « point d'entrée » identifié de la CCIP vis-à-vis de ses partenaires économiques sur ces thématiques.

Améliorer la connaissance du secteur

L'étude réalisée au printemps 2011 illustre la volonté de la CCIP à identifier, de la façon la plus précise possible, le poids du secteur dans l'économie régionale, sa structure, son mode de fonctionnement, ses perspectives de croissance, ses forces et ses faiblesses.

Accompagner les entreprises

Cette mobilisation se traduit par des prestations de conseil et d'accompagnement des entreprises des secteurs créatifs sur les questions liées à la création d'entreprise et à la transmission, au développement à l'international, ainsi qu'à la veille et à la propriété intellectuelle. La CCIP s'investit également dans la détection des aides pour les entreprises.

Concrètement, la CCIP assure :

- le suivi d'entreprises du secteur pour les accompagner dans leur transmission
- la tenue d'ateliers sur leurs sujets de préoccupation : les outils de financement les plus utilisés à l'international, la préparation à de grandes manifestations de la mode et du design (par exemple le salon du meuble à Milan)
- la réalisation de diagnostics export dédiés aux activités de création
- la participation à des missions dans des pays stratégiques pour la filière (exemple de la mission de prospection en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes Unis)
- l'instruction des dossiers d'entreprises pour obtenir le label « Entreprises du Patrimoine Vivant » attribué par l'ISM (Institut Supérieur des Métiers), soit une trentaine d'entreprises rencontrées en 2011
- des partenariats avec le Lieu du design, Designer's Days, le R3iLab, le réseau des écoles de design Cumulus, etc.

Mettre en place un accompagnement spécifique aux sous-traitants du secteur du luxe

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris a piloté, en 2009 et 2010, un programme spécifique d'accompagnement des PME du luxe cofinancé à hauteur de 50 % par la DGCIS / Ministère de l'industrie. Dans le cadre du Club qui s'adresse à l'ensemble des sous traitants et fournisseurs du secteur du luxe de Paris et des départements de la Petite Couronne, 9 conférences ont été organisées avec la participation de grandes maisons du luxe (Chanel, Vuitton, Hermès...) sur les thématiques suivantes : les ressources pour innover, la protection de la création, les aides financières et fiscales, l'international, le lean management etc.

36 diagnostics ont été effectués et 9 ateliers organisés sur les 3 thématiques suivantes : gestion et organisation de l'entreprise, les outils informatiques et Internet et les RH.

Proposer des formations au regard des besoins des entreprises

La Chambre de commerce et d'industrie de Paris, au travers de ses 11 écoles, dispose d'un appareil de formation reconnu pour la qualité de l'enseignement dispensé et pour sa parfaite adaptation aux besoins des entreprises, avec notamment de nombreuses formations en apprentissage.

Quatre de ses écoles sont positionnées sur les activités de la mode et du design : il s'agit de l'Ecole Grégoire Ferrandi (maroquinerie, décoration d'intérieur et l'Ecole Supérieure de Cuisine), de l'Ecole Supérieure des Industries du Vêtement (ESIV), de Négocia (dont la formation au merchandising) et des Gobelins (l'Ecole de l'image). La CCIP prépare actuellement la mise en place d'un pôle de formation aux métiers techniques de la création.

Nouer des partenariats avec les principaux acteurs

Des partenariats sont noués à l'occasion de grandes manifestations ayant trait au design et à la mode : le Lieu du design, le R3iLab, Designer's days, Eurovet pour le salon Made in France (qui a eu lieu fin mars 2011 à la Bourse de commerce de Paris)...

Les partenariats peuvent également prendre la forme d'ateliers conçus spécifiquement pour les designers (avec le Lieu du design) sur des thématiques comme la création d'entreprise, l'international ou encore de la veille économique et des études sur le design (point sur l'éco design et l'éco conception, le design culinaire / alimentaire, le design en Israël...). Les études sont réalisées par l'Agence Régionale d'Information Stratégique et Technologique (ARIST), service spécialisé de la CCIP.

Essaimer le design dans le secteur du commerce

Alors que le tissu économique parisien regorge de talents créatifs, d'agences de design, le commerce, qui représente à Paris plus de 60.000 établissements, utilise encore trop peu ce levier.

C'est pourquoi la CCIP a décidé de lancer au début de l'année 2012 un concours pour les commerçants, intitulé «Paris Shop & Design» qui récompensera des réalisations exemplaires récentes montrant l'apport d'une démarche design au secteur du commerce.

Passer le relais : un dispositif destiné aux cédants et aux repreneurs

Pourquoi s'investir en faveur de la transmission ?

L'engagement de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris en faveur de la transmission d'entreprise répond à trois objectifs :

- maintenir les activités économiques dans Paris et sa région
- sauvegarder les emplois
- permettre aux entreprises de grandir via la croissance externe

Quelques chiffres

La **région Ile de France** est celle où **le taux de concentration de repreneurs est le plus fort**. Face à cette demande, plus de 150 000 entreprises de moins de 50 salariés ont un dirigeant âgé de plus de 60 ans. Et seuls 25% des cédants disent connaître les mesures fiscales en faveur de la transmission des entreprises*.

Le premier réseau francilien de la cession/reprise d'entreprise

En 2004, la CCIP et les CCI d'Ile-de-France (Val d'Oise Yvelines, Seine et Marne et Essonne) ont souhaité se coordonner et mutualiser leurs compétences et leurs moyens pour offrir le meilleur accompagnement possible auprès des cédants et des repreneurs d'entreprises.

D'où la naissance du réseau Passer le relais grâce auquel près de 2.500 repreneurs sont accompagnés chaque année via les conseillers à la transmission. Cet appui se traduit notamment par des **prestations sur mesure** proposées aux cédants et aux repreneurs : évaluation de l'entreprise, établissement de son dossier de présentation, recherche active de repreneurs et de cédants, aide à la réalisation d'un business plan, prévisionnel financier, formation 5 jours pour reprendre...

Passer le relais c'est aussi une **bourse d'opportunités d'affaires** avec près de 600 annonces d'entreprises et de commerces à vendre, 50 000 visiteurs uniques par an et aussi une **journée régionale de la cession reprise** qui aura lieu cette année le 21 novembre prochain à la Bourse de commerce (2 rue de Viarmes / 75001 Paris). Cette journée constitue l'occasion de rencontrer l'ensemble des partenaires de la cession/reprise : avocats, experts-comptables, notaires, cabinets de cession-acquisition, financeurs, cabinets en gestion du patrimoine, experts en évaluation et recherche de financement.

www.passerlerelais.fr

* source : chiffres extraits d'études réalisées par le CROCIS et le réseau Entreprendre en France

Présentation du dispositif de soutien à la transmission de PME/TPE des métiers d'art, du luxe et du patrimoine

Vous êtes une PME/TPE et vous exercez dans le secteur des **métiers d'art, du luxe et du patrimoine** :

- Préparez la transmission de votre entreprise
- Anticipez la recherche d'un repreneur adapté à votre activité
- Pérennisez vos savoir-faire

La CCIP vous propose un accompagnement spécifique pour vous aider à préparer la **transmission de votre entreprise, en toute confidentialité et neutralité**

En quoi consiste cette aide ?

Elle comporte 2 volets distincts :

- **Un volet 1 (gratuit)** : vous rencontrerez un conseiller spécialisé de la CCIP, qui vous apportera des informations sur la transmission de votre entreprise et/ou recherche de partenaire, réalisera un diagnostic et une estimation de la valeur de votre entreprise.
- **Un volet 2** : le conseiller référent de la CCIP rédigera un dossier de présentation de votre entreprise et engagera avec vous une **recherche active** de repreneurs qualifiés. Ce second volet – optionnel – est facturé forfaitairement 600 euros.

Etes-vous éligible ?

- Votre entreprise compte 3 salariés ou plus (dirigeant compris),
- Vous êtes situé dans Paris ou la petite couronne (92, 93, 94),

et vous remplissez au moins une des conditions ci-après :

- vous mettez en œuvre un savoir-faire rare
- vous relevez de la nomenclature des métiers d'art
- vous travaillez pour des maisons de luxe ou des architectes
- vous bénéficiez déjà du label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)

Qui peut vous renseigner ?

Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Branka Berthoumieux

Service reprise-transmission PME/TPE – 2, rue de Viarmes - 75001 Paris
Tel : 01 55 65 49 12 – Fax : 01 55 65 49 34 - Mail : bberthoumieux@ccip.fr.